



Rapport d'activité

Pôle Cohésion Sociale

Maisons Relais

Olympe de Gouges

Anne de Bretagne

2023

Siège social

146 D rue de Lorient
CS 64418
35044 RENNES CEDEX
Tél. 02 99 59 60 01
Fax 02 99 59 24 28
siege@asfad.fr

SOMMAIRE

1. L'ASFAD.....	03
1.1 Présentation générale de l'Asfad.....	03
1.2 La raison d'être de l'Asfad	03
2. PRÉSENTATION DU POLE ET DES MAISONS RELAIS.....	04
2.1 Le Pôle Cohésion Sociale.....	04
L'organigramme	05
2.2 Les Maisons Relais Olympe de GOUGES et Anne DE BRETAGNE	06
2.2.1 Le contexte	06
2.2.2 Les espaces collectifs	07
3. LES CHIFFRES CLÉS.....	08
4. LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS	09
5. LES PROJETS 2024	13

1. L'ASFAD

1.1. Présentation générale de l'Asfad

L'Asfad est une association rennaise à but non-lucratif, laïque, militante, qui prend racine en 1969 pour soutenir les femmes en difficulté, seules ou avec enfant, notamment dans le cadre des violences conjugales.

Dans son projet, l'Asfad s'appuie sur ses valeurs pour défendre l'égalité des femmes et des hommes, le développement social local et durable, l'inclusion et plus largement reconnaître chaque personne, enfants et adulte, dans sa dimension citoyenne.

Forte de son histoire, de ses expériences et de ses engagements, l'Asfad développe de nombreuses activités dans les domaines de la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, de l'hébergement, de l'accueil des enfants, de l'insertion socio-professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi et, dans un cadre protégé, l'accueil des enfants et de leurs parents.

Quelques éléments chiffrés 2023 :

- 175 personnes en CDI au 31/12
- 53 CDDI chantier d'insertion au 31/12/23
- Budget 2023 : 12 556 704€
- 17 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 26 bénévoles d'intervention en 2023

1.2 La raison d'être de l'Asfad

Le projet associatif 2022-2027 de l'association pose les valeurs, la vision, l'identité de l'association et ses missions.

Pour consulter le projet associatif : <https://www.asfad.fr/lasfad/projet-associatif/>



Les valeurs de l'Asfad:

Être partie prenante d'une société équitable et solidaire dans laquelle chaque être humain sans discriminations à sa place et les moyens de son émancipation individuelle et collective.

La vision de l'Asfad :

Être acteur d'un réseau partenarial, dans une dynamique de créativité permanente pour promouvoir les valeurs d'égalité, d'hospitalité et de bienveillance.

L'identité :

Nous sommes une association à but non-lucratif, laïque, militante, qui entend par la multiplicité de ses expertises, promouvoir les valeurs de féminisme, d'égalité Femmes-Hommes, d'Économie Sociale et solidaire, de développement social, local et durable.

Les missions :

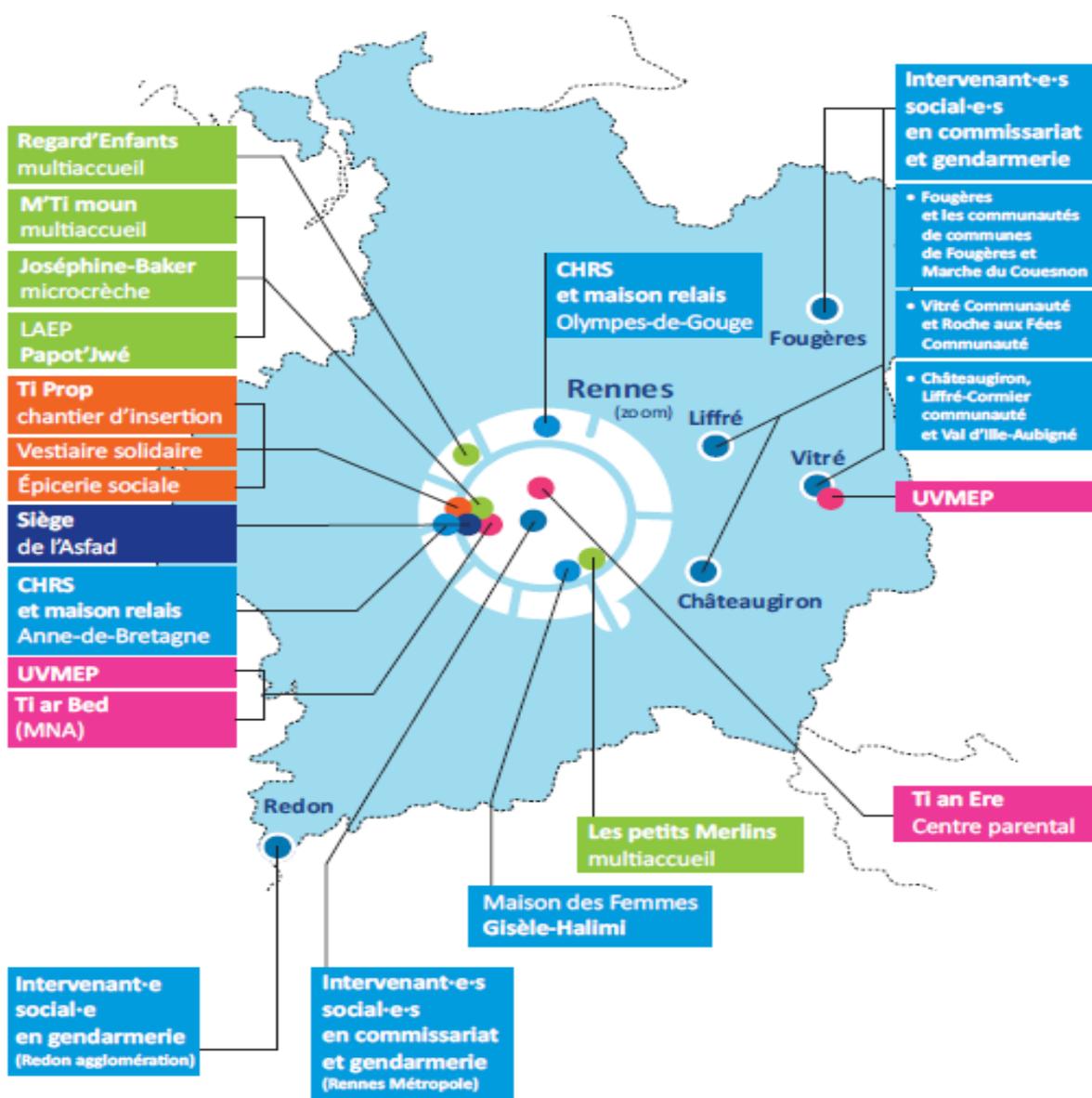
Accueillir et accompagner le temps nécessaire des personnes en situation de vulnérabilité, en s'appuyant sur leurs capacités et expériences pour mener à bien leurs projets de vie.

2. LE POLE COHESION SOCIALE ET LES MAISONS RELAIS

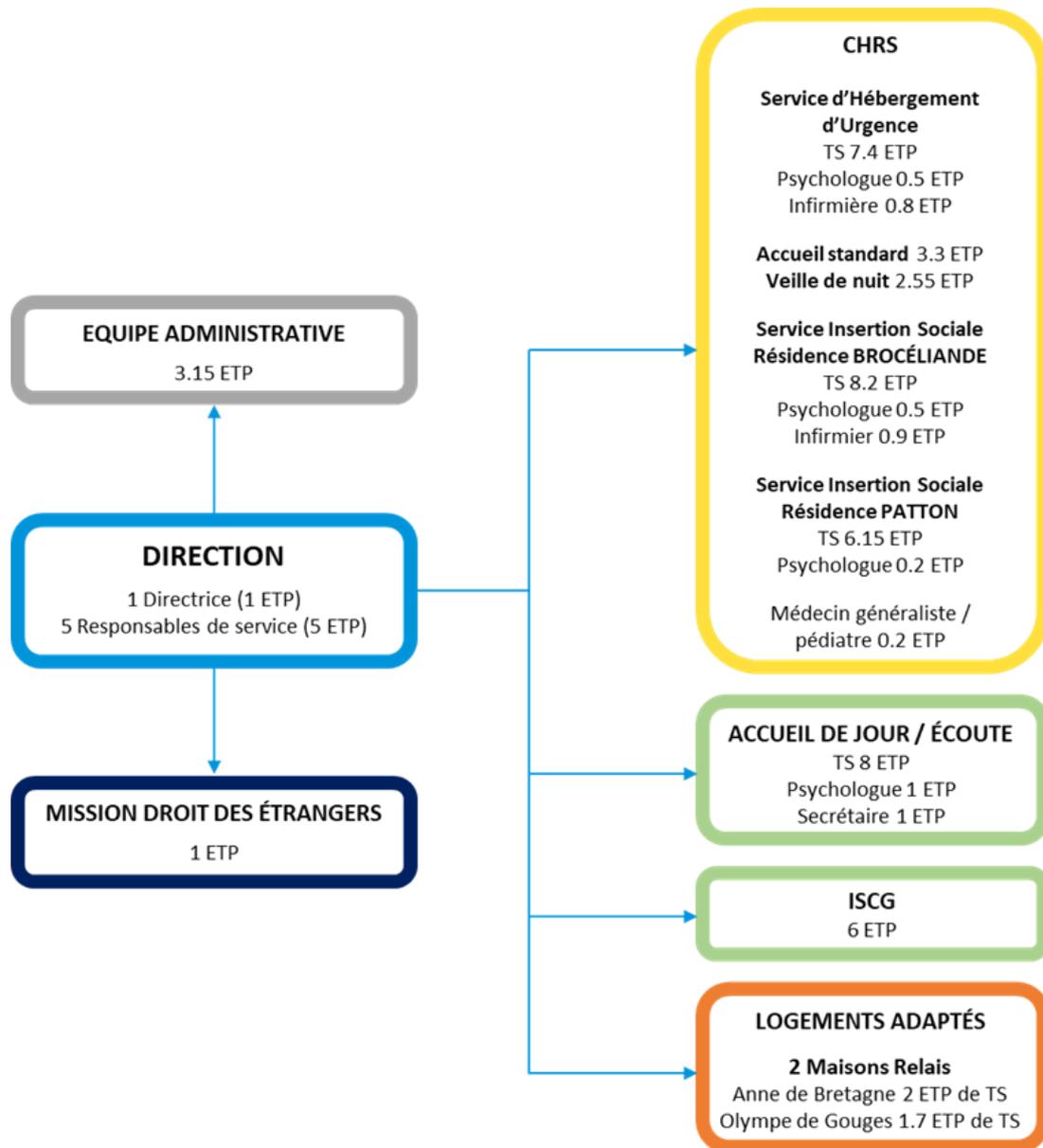
2.1 Présentation générale du Pôle Cohésion Sociale

Le Pôle Cohésion Sociale regroupe les activités d'hébergement et de logement à travers le Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 5 logements en allocation logement temporaire dédiés aux femmes victimes de violence et les 2 maisons relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne. Sont rattachées à ce pôle, des activités hors hébergement : les Intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie, le service d'écoute spécialisée et un accueil de jour pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, au sein de la Maison des Femmes Gisèle Halimi.

Activités du Pôle :



ORGANIGRAMME DU PÔLE COHÉSION SOCIALE 2023



Bien que chaque service ou établissement de ce pôle accueille et accompagne un public qui lui est spécifique, en raison de leurs missions propres, nous pouvons dire que la problématique des violences conjugales et intrafamiliales est commune à tous les services. Ainsi, l'activité du CHRS est en lien ou peut être complémentaire des autres activités du pôle.

Le Conseil de Pôle (instance créée en 2018) :

Le conseil de pôle est une instance consultative sur le projet du pôle, l'évolution des besoins. Il est aussi force de propositions à soumettre au conseil d'administration sur les évolutions qui pourraient être envisagées pour mieux répondre aux besoins ou améliorer la qualité du service rendu. Il réunit des représentant.e.s de l'ensemble des parties prenantes (personnes accueillies, salarié.e.s, direction, membres du conseil

d'administration). Il est prévu une représentation des résidentes que nous n'avons pas encore pu mettre en œuvre. Le conseil de pôle est présidé par un.e administrateur.rice délégué.e par le conseil d'administration.

Il se réunit trois fois par an :

- Présentation des budgets prévisionnels et des comptes administratifs, points d'actualité, présentation des projets en cours et à venir, échange sur l'évolution des publics, des activités, des pratiques.

2.2 Les Maisons Relais Olympe de Gouges et Anne de Bretagne

La Maison Relais Olympe de Gouges a ouvert ses portes le 1^{er} décembre 2016. Elle peut accueillir des femmes avec ou sans enfants. La Maison Relais Anne de Bretagne, en service depuis mai 2020, accueille des hommes et des femmes. Elles sont financées par la DDETS.

Olympe de Gouges est constituée de 14 logements dont 11 studios, 2 T2 et d'un logement « *famille* » pouvant accueillir une femme avec deux enfants.

La Maison Relais Anne de BRETAGNE a été créée en mai 2019. Elle est constituée de 20 logements accueillant un public mixte : 17 studios et 3 logements famille (2 personnes).

➤ Le contexte :

« La circulaire n°2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux Maisons Relais reste le texte de référence en matière de Maison Relais. Son but est « d'engager le développement d'une offre alternative de logements pour des personnes en situation de grande exclusion ».

Les Maison Relais ont pour vocation de loger des personnes isolées, à faibles ressources, dans un immeuble rassemblant des logements privatifs confortables et indépendants et des parties communes. Les conditions d'habitat sont de caractère familial et le cadre de vie se veut chaleureux, sécurisant et convivial.

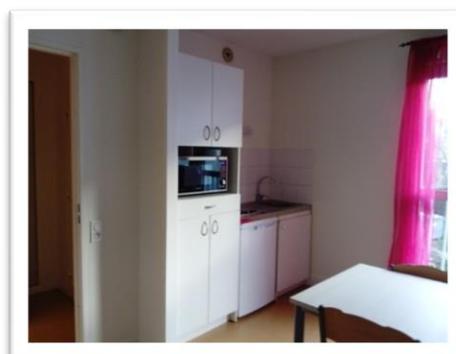
Il s'agit pour chacun.e non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

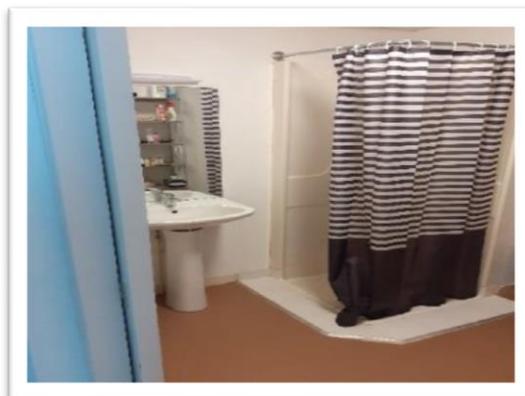
Les Résident.e.s peuvent s'y installer de façon durable.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et la sortie du logement. Un dépôt de garantie équivalent à un premier mois de loyer est demandé (il varie selon la taille du logement), ainsi qu'une assurance responsabilité habitation.

Le logement ou partie privative : T1 avec salle d'eau (douche, lavabo, WC), et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne, une commode, une table, deux chaises, une télévision, un four micro-onde et un fauteuil.





La redevance des logements varie selon le type de logement :

	T1	T2	Logement famille
Olympe de Gouges	410	430	530
Anne de Bretagne	400		500

Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 60 € de frais supplémentaires à la maison relais Olympe de Gouges et 45 € supplémentaires à la maison relais Anne de de Bretagne. (fourniture chauffage – électricité - eau - contrats d'entretien (VMC, chaudière...) - Taxe Ordures ménagères] et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

➤ **Les espaces collectifs :**

- La buanderie : une participation financière est demandée aux Résident.e.s pour avoir accès à la buanderie. La somme varie entre 1€ et 1€50 (1 jeton) comprenant le lave-linge et le sèche-linge. Les Résident.e.s doivent réserver la buanderie auprès du gestionnaire. Même chose pour Anne de Bretagne.

- Les salles collectives : une salle commune avec coin salon, outil informatique, un espace bibliothèque et cuisine.

A la maison relais Anne de Bretagne les résidents peuvent s'y rendre de façon autonome (lorsque les professionnelles sont présentes) ou lors d'un atelier collectif.

A la maison relais Olympe de Gouges, les résidentes peuvent s'y rendre quand elles le souhaitent car la porte de la salle collective dispose d'un code, transmis à chaque résidente.

La salle collective est bien investie par les résident.e.s, lieu de convivialité, de partage, de rencontre ;

3. LES CHIFFRES CLES

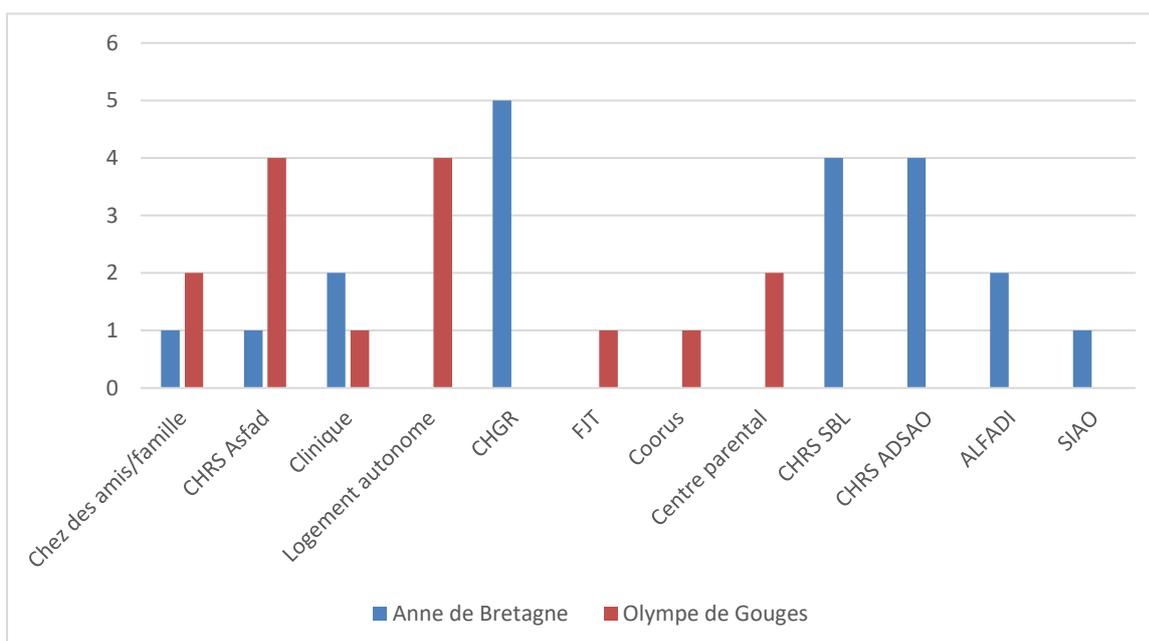
	Olympe de GOUGES	Anne de BRETAGNE
Nombre de places autorisées	14	20
Nombre de personnes accueillies	15 (17)	21 (24)
Nombre de départs	1 (3)	1 (5)
Nombre d'arrivées	5 (1)	3 (4)
Nombre d'ETP dans le service	1.7 ETP	2 ETP
Typologie du public	100 % femmes 1 enfant	70% hommes (54%) 30% femmes (37%) 1 enfant
Âge moyen	37 ans (42)	42 ans (41)
Résidente bénéficiant d'une protection juridique	43% (50 %)	45% (54 %)
Bénéficiaires de l'AAH	71% (81 %)	70% (73 %)
Suivi CMP	64% (75 %)	75% (73 %)
Hospitalisation	90 jours	12 résident.es
Soins à domicile (infirmiers)	29% (31 %)	50% (37%)
Aide à la vie quotidienne à domicile (portage de repas, au linge, courses...)	14% (6%)	1,2% (25%)
SAVS/SAMSAH	14% (31 %)	0,4% (25%)

(Les chiffres entre parenthèse sont de 2022)

Nous pouvons noter que sur les 2 maisons relais il y a eu moins de mouvements qu'en 2022 : 1 seul départ dans l'année.

Les personnes sous protection juridique, bénéficiaires de l'AAH, ayant un suivi CMP ou des soins à domicile constituent toujours une part importante des personnes accueillies dans les maisons relais.

La situation antérieure :



Nous pouvons constater que les maisons relais sont une orientation fréquente en sortie de CHRS et du CHGR

Une part non négligeable était auparavant en logement autonome avant d'entrer à Olympe de Gouges. Il s'agit d'un choix des personnes qui ne se sentaient pas bien dans leur logement car trop d'angoisses, d'envahissement psychique qui trouve un apaisement par la présence des professionnel.le.s

4. LES MISSIONS DES MAISONS RELAIS

✓ La convivialité et l'autonomie :

Cette structure permet aux Résident.e.s de prendre le temps qu'elles/ils souhaitent pour se reconstruire, en retrouvant un cadre rassurant un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et leur solitude.

Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de la vie quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux: savoir faire les courses, se préparer à manger, nettoyer son logement, laver son linge...

✓ La protection :

Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues de personnes n'habitant pas la Maison Relais, les résident.es sont informé.es que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet de rassurer le public accueilli et de limiter le phénomène « *d'envahissement du logement* » qu'il peut aussi rencontrer. Chaque logement est équipé d'un visiophone ou d'un interphone.

✓ L'accompagnement :

Dans les Maison Relais, les professionnelles sont polyvalentes : accompagnement vers et dans le soin, le logement, le budget, l'alimentation ou encore l'hygiène. Les professionnelles sont très complémentaires, elles partagent de nombreuses missions.

Afin de mieux vous présenter notre travail au quotidien, voici l'exemple d'une journée type :

- Lors de notre arrivée chaque matin à 9h, nous pouvons avoir un ou une Résident.e qui nous attend au bureau pour s'assurer de notre présence, pour avoir un renseignement ou bien encore pour nous demander la clé de la buanderie ;
- Dans la journée, nous avons divers rendez-vous, comme des visites pour présenter le fonctionnement de la Maison Relais pour un futur Résident, un rendez-vous de pré-admission, ou encore des rencontres avec des partenaires extérieurs. Des temps institutionnels peuvent se greffer (réunions de service ou de Pôle) ou bien des instances partenariales (synthèse, CADEM, commission SIAO...);
- Dans ce même temps, nous gérons les besoins des résident.es en priorisant le mieux possible les urgences. Nous pouvons, par exemple, intervenir pour des problèmes liés à la consommation excessive d'alcool ou autres toxiques, des conflits de voisinage, des crises d'angoisses ou de décompensation ou, de manière plus habituelle, pour une démarche administrative ou un besoin de discuter ;
- Chaque semaine, deux ou trois animations sont organisées selon les envies des Résidents. Par exemple, un repas à la résidence, une journée plage, une sortie au bowling ou encore une balade. Les Résident.e.s disposent tous.te.s d'un référent social extérieur, condition indispensable pour intégrer les maisons relais

- Nous avons également à traiter de nombreux appels téléphoniques ou mails de nos multiples partenaires en lien avec les différents projets des résident.es.
- Nous assurons également nos obligations mensuelles en terme de gestion locative pour la CESF et de la bonne utilisation des logements pour la TISF.

✓ Maison relais Anne de Bretagne :

En 2023, la problématique de santé (psychique essentiellement) et la vulnérabilité qui en découle chez certain.e.s résident.e.s, ont impacté l'activité du service avec des situations d'insécurité pour les professionnelles et des situations de tension entre certain.e.s d'entre elles/eux et. Cela s'est notamment traduit par des rechutes de consommation de produits toxiques (alcool, drogue, surconsommation de médicaments), des décompensations psychiques et des hospitalisations au CHGR demandées par les Résident.e.s ou sous contrainte à la demande d'un tiers (Psychiatre). Certain.e.s Résident.e.s ont pu indiquer l'augmentation des nuisances (surtout nocturnes), et plus de « *transgressions* » au Règlement de la Maison Relais en termes d'hébergement et de dégradations des lieux communs (buanderies, ascenseur, couloirs...). En 2023, les conséquences de ces problématiques psychiques ont impacté le collectif de la maison relais, insécurisant les résidents.es, et l'activité des professionnelles avec notamment l'absence des travailleuses sociales habituelles pendant l'été. La fin d'accueil d'un résident a été prononcée suite à des incidents majeurs répétés. Ces incidents récurrents ont amené les professionnel.le.s de la résidence Bretagne (Ti Ar BED et MR Anne de Bretagne) à des temps de réflexion visant la sécurisation du bâtiment et des conditions de travail des professionnels.le.s. Des temps de travail avec la Direction ont abouti à la formalisation des problématiques rencontrées : intrusions dans le bâtiment, insécurité des professionnelles, problématiques psychique des usagers, incapacité à sécuriser des personnes vulnérables. Fin 2023, la mise en place d'un bouton d'alerte mobile et la présence ponctuelle d'un agent de sécurité en cas de problématique repérée sur une période donnée ont été actées. Les professionnelles ont aménagé leurs agendas afin de réduire au maximum les temps de travail isolé, ce qui génère une diminution des temps de présence le week-end.

Pour faire suite à de nombreux problèmes techniques repérés depuis l'ouverture de la maison relais en 2019 tels que des pannes de chauffe-eau, infiltrations dues à la mauvaise étanchéité du toit ou bien encore des moisissures dans des logements, un logement d'urgence a été créé.

Nous avons consolidé notre partenariat et ritualisé les temps collectifs. Tous les lundis nous organisons un petit déjeuner ou bien un café. Tous les mardis soir, nous partageons un repas avec les résidents.es à la maison relais ou au restaurant. Il en est de même pour les deux samedis où nous sommes présentes. Le jeudi, nous aménageons des temps plus libres, comme des ateliers bien être, de décoration, de jeux de société... Au moins tous les trois mois nous sortons au TNB, la Paillette, la patinoire...

Dans le prolongement de l'année 2022, avec l'intervention de Brico-bus nous avons aménagé notre espace jardin « les 4 saisons ».

Nous avons de plus accueilli une stagiaire socio-esthéticienne qui a fait émerger l'envie de pérenniser les temps de bien être. Le bilan fait apparaître que « les soins apportent réconciliation avec le corps et apaisement. Les soins peuvent libérer la parole » (extrait du mémoire de Stéphanie GODFROY qui a obtenu son diplôme de socio-esthéticienne en 2023). Aussi, nous avons fait intervenir une socio-esthéticienne, Jessica LACROME pour un atelier collectif de soin des mains.

Dans la continuité de la création du lien partenarial concernant les animations collectives (TNB, Bulles Solidaires, La Paillette, Les compagnons bâtisseurs, Breizh Insertion Sport...), un projet est né avec les résidents.es : l'intervention d'une photographe indépendante Claire CHAURAND, pour la réalisation de portraits photos ainsi qu'une collaboration avec Clara-Luce PUEYO, autrice, documentariste, réalisatrice, pour un projet d'écriture qui sera réalisé en 2024.

Ces temps forts s'inscrivent dans un appel à projet réalisé en 2023 avec CULTUR' ACTIONS SOLIDAIRE. Un vernissage est prévu en avril 2024 pour clôturer ces projets.

En 2023, la maison relais est partie en vacances : cinq résidents.es ont participé à l'expérience. Nous sommes partis deux jours et une nuit à l'étang du Boulet sur la commune de FEINS. Ravis de ce séjour ils souhaitent renouveler cette expérience l'année prochaine sur un temps plus long.

✓ Maison relais Olympe de GOUGES :

La question de la santé des personnes accueillies à la maison relais Olympe de Gouges ont affecté de la même manière le collectif et les professionnelles. Cela nous amène à être plus vigilants sur les orientations.

En 2023, la maison relais Olympe de Gouges a participé à un reportage auprès de son bailleur SA Les Foyers, dans l'objectif de communiquer sur leurs partenaires gestionnaires reflétant leur engagement auprès de nombreux publics en difficultés. Le reportage est disponible sur leur site internet ainsi que sur LinkedIn. Cette communication permet également à la maison relais de se faire connaître et de rappeler ses missions auprès du public accueilli.

Les temps collectifs :

L'année 2023, a été marquée par la mise en place d'un mini séjour à l'étang du Boulet. Cette expérience était une nouveauté, à l'initiative des résidentes. La moitié des résidentes, soit 7 personnes, sont venues à ce séjour. Leurs souhaits pour 2024 seraient de renouveler cette expérience.

La maison relais a créé un partenariat auprès d'Emeraude Voile Solidaire ce qui a permis à plusieurs résidentes de participer à une journée hors du temps, sur un voilier au départ de Dinard.

Dans le cadre des temps de travail trimestriels inter maisons relais (Saint Benoit LABRE Daniel RAVIER, l'UDAF35 Ajoncs Fleuris, l' AIS 35 Yves Maléfant – MR Montfort Guichen Vitré, ASJP Remy PRIOLET et Asfad Olympe de GOUGES de l'Asfad), nous avons organisé deux temps fort en 2023 : une soirée Loto en juin pour laquelle 30 résidents.es se sont mobilisés.es. L'autre temps fort a été une sortie au karaoké de la Mézières en décembre où 39 résidents.es ont été partie prenante.

Tous ces projets ont pour objectif de renforcer l'estime de soi, de mettre en avant les savoir-être et les savoir-faire de chaque résident .e. Ils ont également pour vocation l'accès à la culture, à des espaces d'échanges et d'émergence de désirs.

Cela implique un travail de proximité et de recherche, un investissement important des professionnelles afin d'anticiper, de repérer les besoins, de préparer, d'organiser, d'animer et d'évaluer les animations collectives.

Quelques photographies pour illustrer nos temps fort de 2023

Patinoire, Atelier bien-être avec la stagiaire socio-esthéticienne, Loto inter maison relais, Karaoké, Vacances à l'étang du BOULET



« La maison relais me permet de recevoir mes enfants de temps en temps dans un cadre sécurisant. Je suis contente de pouvoir vivre avec mon chat, je me sens moins seule. De temps en temps je viens aux actions collectives, cela me permet de sortir de chez moi et d'évacuer. Egalement, ça me fait du bien de pouvoir discuter avec mes voisines.

Pour finir, le soutien des professionnelles est très important pour moi dans mon quotidien ».

Maryline

« Je suis content et satisfait de la maison relais, cela m'a bien aidé. Les travailleuses sociales sont toujours à l'écoute et disponibles. »

Junior

5. POUR 2024

- Ecriture des projets de service
- Poursuivre les actions collectives et les partenariats (atelier d'écriture, atelier photo)
- Accueil d'une stagiaire en inter maison relais pour faire une étude sur la question de la santé
- Poursuivre la réflexion sur les conditions d'exercice des professionnel.le.s